

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

SEANCE DU 6 juillet 2015

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 6 juillet 2015 à 20 heures.

La convocation adressée le 29 juin 2015 précise l'ordre du jour suivant :

- Mise en accessibilité de la voirie : approbation de projet
- Syndicat de l'Authion : modification de statuts
- Convention Restigné/ERDF
- CCPB : instruction des dossiers d'urbanisme
- Informations comptables : présentation des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- Point sur les regroupements intercommunaux
- Questions diverses :

Sont présents : Mmes HASCOET, PICHET, LEGOFF, MOUTTE, DUBOIS,
Mrs BESNIER, PERON, BILLECARD, BEURAIN, HENRY, CHAMPENOIS

Sont excusés : Mme MOREAU qui donne pouvoir à Mme HASCOËT
Mme GALBRUN qui donne pouvoir à Mr HENRY

Sont absents : Mme LUGATO
Mr GOURDON

nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, Mr CHAMPENOIS est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 15 juin est adopté.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir rattacher les points suivants :

- Indemnité accessoire de départ en retraite
- Signature d'une convention avec le Syndicat d'Energie d'Indre et Loire pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- Décision modificative pour la participation de la commune à l'installation de la borne

1 - Mise en accessibilité de la voirie : approbation de projet :

Mme le Maire informe de l'avancement de l'étude ; ce projet n'étant pas complètement abouti, l'approbation le concernant est reportée.

2 - Syndicat de l'Authion : modification de statuts :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux statuts du Syndicat approuvés par le comité syndical lors de sa séance du 17 juin 2015 ; pour information un 1^{er} projet de modification de statuts a été validé par le comité syndical le 14 avril 2015 mais suite à des amendements de l'Etat un nouveau projet a dû être rédigé tenant compte des remarques de l'Etat présenté par Mr PERON.

3 – Convention commune de Restigné/ ERDF :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention entre ERDF et la commune de Restigné pour le passage d'un câble HTA rue de la Chalopinière et autorise Mme le Maire à signer ladite convention :

4 – CCPB : instruction des demandes d'urbanisme :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de la CCPB sur le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme au Syndicat Mixte du Pays Loire Nature et autorise Mme le Maire à signer ladite convention.

Indemnités départ en retraite :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la demande de Mme le Maire.

Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique :

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention entre la commune et le SIEIL afin d'implanter une borne de charge pour véhicules électriques.

Financement du projet : coût pour la commune 2181,73 euros soit 20% du montant total de l'installation

- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50